

Rois et Reines de France

Du même auteur

Chronologie de la France au XX^e siècle
Seuil, « Points Histoire », 2006

Bernard Phan

Rois et Reines de France

Éditions du Seuil

27, rue Jacob, Paris VI^e

Ce livre est édité par
LAURENCE DEVILLAIRS

ISBN 978-2-02-097104-1

© Éditions du Seuil, janvier 2008

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Introduction

Le système monarchique fut le régime politique de la France pendant la plus grande durée de son histoire et avant même qu'elle ne fût la France. Certains acteurs de la Révolution française ont rêvé d'une construction nouvelle après avoir fait table rase d'un passé révolu, mais ils ne parvinrent pas à effacer l'héritage de la monarchie. Les Bourbons crurent, pour leur part, en 1814, qu'ils parviendraient à restaurer le système politique antérieur à 1792 – en vain, leur échec découlant de l'aveuglement idéologique et du manque d'habileté politique. La chute de Charles X, en 1830, n'empêcha pas la France de connaître encore deux tentatives d'instauration d'un système monarchique. Ce furent donc en tout quelque quatre-vingts hommes qui, à un moment ou un autre, portèrent le titre royal ou impérial entre les ^v^e et ^{xix}^e siècles et exercèrent un pouvoir personnel longtemps réputé leur avoir été confié par Dieu.

Est-il alors vraiment surprenant que la monarchie ait laissé, par-delà la Révolution, des traces profondes dans la société et la psychologie collective des Français ? Dans le

vocabulaire politique, on retrouve un très grand nombre de références à la monarchie féodale. Jacques Chaban-Delmas fut souvent gratifié du qualificatif de « duc d'Aquitaine » et Olivier Guichard passait pour être un « baron » du gaullisme. On ne compte plus les élus dont la circonscription dans laquelle ils sont solidement implantés est qualifiée de « fief ». Aucun homme politique ne se sentirait important s'il n'avait compté dans son entourage de « fidèles », à un moment ou un autre, un « félon ». Quant à de Gaulle, il fut parfois présenté comme le « connétable de France ».

La France a fait la Révolution, mais elle reste fascinée par les fastes de la monarchie. Le déjeuner d'apparat organisé à Versailles par François Mitterrand, à l'occasion du sommet du G7 dont la France avait la responsabilité, en fut l'illustration jusqu'à la caricature. De Gaulle, quant à lui, avait modifié le protocole et imposé que le gouvernement au grand complet soit présent dans le salon d'honneur de l'aéroport d'Orly au départ et au retour du président de la République, lorsque celui-ci partait en visite d'État à l'étranger ! La Constitution de 1958 – et plus encore l'interprétation qui s'est imposée au fil du temps – donne au président de la République un pouvoir d'une telle étendue, et si peu contrôlé, qu'il fait naturellement penser à la monarchie d'Ancien Régime, sans l'hérédité, et sur la base du suffrage universel.

Mais il subsiste des survivances moins anecdotiques. Comme les anciens souverains, le président de la Répu-

blique continue de disposer du droit de grâce. En France, la justice n'est pas un pouvoir, mais une simple autorité dont l'indépendance est aussi mal respectée qu'elle est souvent invoquée. Ceux qui sont en charge de l'État ne sont pas des justiciables ordinaires, comme dans la plupart des autres pays comparables, mais relèvent de tribunaux d'exception. On pourrait également évoquer les multiples résidences royales qui abritent aujourd'hui musées ou institutions de la République.

Tous les rois n'ont pas été confrontés à des situations comparables et tous, indépendamment des circonstances, n'ont pas été impliqués de la même manière dans la construction, la gestion ou la dégradation du régime dont le destin leur avait confié la charge. Mais la durée d'un règne n'est pas le seul critère d'importance du souverain. Jean I^{er} le Posthume ne vécut que quelques jours. On pourrait le tenir pour quantité négligeable. Son règne n'est pour autant pas dépourvu d'intérêt puisqu'il permet d'observer le respect de principes de succession non écrits par les Capétiens. Mais on ne saurait évidemment le comparer à celui de Charles V pendant lequel la construction monarchique franchit une étape décisive à travers des décisions essentielles. Les hasards de la biologie, celui des circonstances, le poids des entourages – en particulier féminins – ont pesé, parfois lourdement, dans le déroulement d'un règne. Sans oublier l'histoire affective personnelle de chaque souverain.

Ce livre ne cherche pas à raconter les règnes de tous ceux qui ont porté la couronne royale ou impériale en France. Il existe, en effet, des dictionnaires des souverains français, des biographies souvent copieuses et des livres d'histoire générale. Il se propose, plus modestement, de présenter les souverains des différentes dynasties françaises en rappelant les caractères majeurs du contexte général de leur règne et en mettant l'accent sur les liens entre la personnalité du roi et la construction monarchique ou ses difficultés.

On peut prendre l'exemple de Louis XIV et de la Fronde pour expliciter la démarche : le déclenchement de la Fronde s'explique en grande partie par la situation de régence et les décisions financières de Mazarin, mais elle n'a pas de lien immédiat avec la personne du roi, même si elle menaça son pouvoir. En effet, si le cardinal imposa ses décisions financières au nom du roi, elles ne furent en aucune façon une décision personnelle du jeune enfant qu'était alors Louis XIV. En revanche, la fuite imposée au jeune roi et le détestable souvenir qu'il conserva de son arrivée piteuse à Saint-Germain, dans un château glacial où rien n'avait été organisé pour son séjour, fut à l'origine de sa volonté de soumettre les grands, y compris le premier prince du sang, à une stricte obéissance.

Sur certains autres problèmes qui ne concernent pas explicitement les rois, ce livre paraîtra de ce fait certainement allusif, mais il est toujours possible de le compléter par d'autres lectures plus spécialisées. Il devrait permettre

de prendre une première mesure globale des étapes de la construction monarchique avant d'aller en explorer, avec davantage de précision, tel ou tel épisode ou dimension.

Les arbres généalogiques situent les différents règnes et illustrent l'application des règles de succession lorsqu'une branche se retrouve dépourvue d'héritier mâle pour ceindre la couronne. Sous la dynastie mérovingienne, et à un moindre degré sous la carolingienne, la Gaule a le plus souvent été partagée entre différents rois qui ont régné au même moment – régner étant au demeurant un bien grand mot. À partir de 987, un seul roi assumait la responsabilité de la couronne, avec, au fil du temps, un pouvoir croissant. Même quand l'autorité royale, confrontée à des difficultés, dut reculer, elle réussit toujours à empêcher la remise en cause de l'intégralité de l'œuvre antérieure, et le roi put donc s'appuyer sur ce qu'avaient bâti ses prédécesseurs pour poursuivre la construction monarchique. Les crises furent souvent des éléments positifs dans la construction monarchique, en imposant la construction d'une argumentation juridique pour justifier la solution appliquée : ce fut pour légitimer le passage de la couronne aux Valois que l'on s'efforça de faire exister une loi salique.

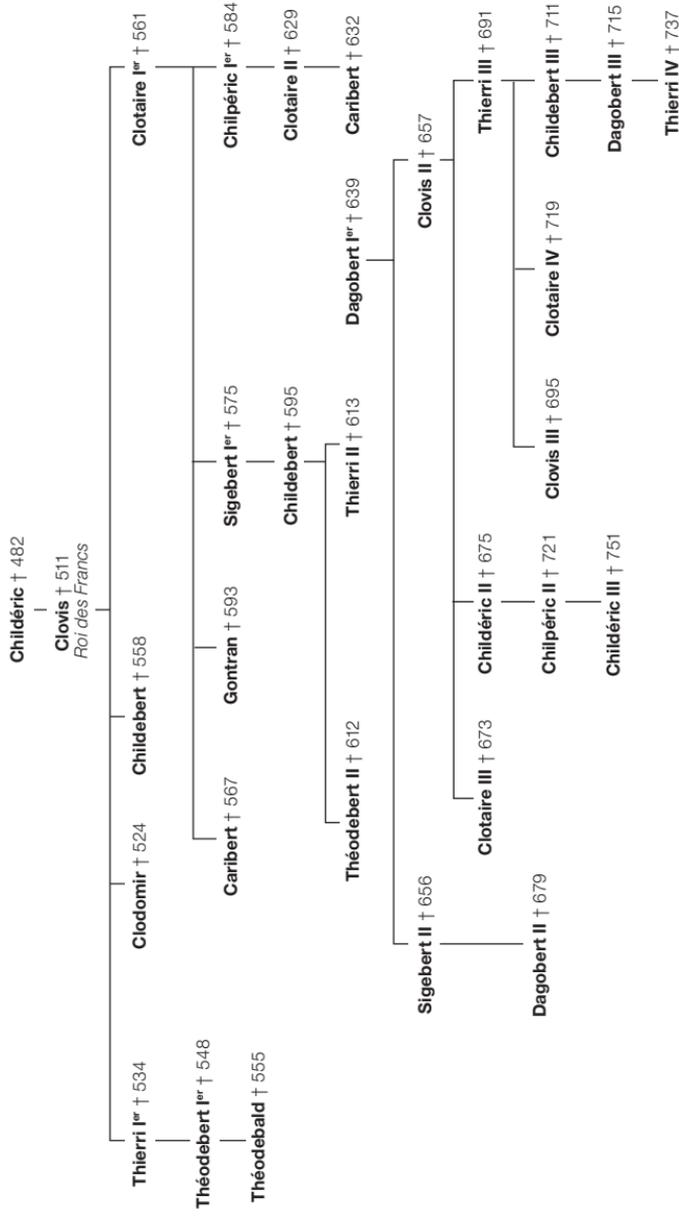
Un petit nombre de cartes mettent en évidence quelques caractères majeurs de la construction territoriale de l'espace français par les souverains et leur emprise croissante sur cet espace – et sur les régnicoles qui le peu-

plaient. Sur ce plan également on peut se reporter à un atlas ou à des ouvrages plus développés, en particulier les quatre volumes de l'*Histoire de la France*, sous la direction d'André Bruguière et Jacques Revel, aux éditions du Seuil. La plupart des cartes sont tirées de cet ouvrage.





Les Mérovingiens



Lorsque la mention « Roi des Francs » ou « Roi de France » n'est pas reproduite, c'est que le titre fut également porté par les successeurs.

Ils furent la première « race royale » à régner sur une proportion variable de cet espace dont ils contribuèrent à faire la France. Il convient de souligner que l'on ignore encore beaucoup à leur propos, même si l'archéologie apporte, de temps à autre, de précieux compléments aux informations déjà acquises. Pour donner une idée de l'étendue de ces ignorances, il suffit de rappeler que nous n'avons que très peu d'éléments concernant l'éponyme de cette dynastie, Mérovée, le grand-père de Clovis. Il n'en reste pas moins qu'une trentaine de personnalités de cette famille ont joué, dans notre histoire nationale, un rôle plus ou moins important. Au lieu de s'attacher à la monographie, souvent bien mince, de chacun des souverains aux successions emboîtées, on préférera donc envisager l'apport de l'ensemble des souverains de la dynastie à la construction monarchique française.

On peut considérer en quelque sorte que la famille des Mérovingiens était en partie chez elle dans la Gaule du v^e siècle. Les Francs étaient en effet l'un des peuples barbares qui avaient contracté avec l'Empire romain en signant avec lui un *foedus* (« traité »). Ce dernier les autorisait, entre autres dispositions, à s'installer légalement sur le territoire

romain. La carte page 53 montre l'existence d'un royaume des Francs qui recouvre, à quelques nuances près, le territoire des deux provinces de Germanie et la plus grande part de celui de la province de Belgique seconde, si l'on reprend la division administrative de l'espace dans l'Empire romain. Dans la géographie politique d'aujourd'hui, ce royaume engloberait le Benelux, une partie de l'Allemagne rhénane septentrionale et le Nord de la France.

Mais, depuis de nombreuses décennies déjà, pour obtenir les soldats dont il avait besoin ou combler des vides démographiques, les empereurs romains avaient admis sur le territoire de leur Empire un certain nombre de Francs. Dans cette population, au fil des vagues d'immigration, le processus d'acculturation s'était enclenché ainsi que celui de métissage. D'autres peuples, avec ou sans *foedus*, entrèrent sur le territoire des Gaules, certains se contentant de le traverser, d'autres s'y fixant, comme les Wisigoths.

À condition d'en rester le chef, il pouvait être séduisant pour l'un de ces hôtes de l'Empire romain d'accroître sa puissance et d'augmenter ses richesses par le rassemblement d'un même peuple barbare sous son autorité, en jouant sur la solidarité ethnique. C'est ce que semblent avoir entrepris Clovis et quelques autres Mérovingiens, bien qu'il soit difficile de savoir si un tel projet a été pensé et mûri, ou réalisé instinctivement dans l'action. Il faut donc rester prudent et se méfier des théorisations *a posteriori*.



CHILDÉRIC I^{ER}

Né vers 436 et mort vers 482. Inhumé à Tournai.

Fils supposé de Mérovée, qui donna son nom à la dynastie, Childéric fut roi des Francs Saliens fédérés et alliés des Romains, aux côtés desquels il combattit Saxons et Wisigoths. Tout en étant le chef de guerriers francs, il se sentait profondément officier romain. Il fut le dernier roi païen des Francs Saliens.

On connaît son existence grâce à la découverte fortuite de sa tombe, en 1653, à la suite d'un coup de pioche d'un terrassier sur un chantier à Tournai.

S'étant réfugié auprès du roi de Thuringe, il aurait séduit sa femme, **BASINE**, qui lui donna un fils, Clovis.

CLOVIS

Né vers 465 et mort en 511. Roi des Francs. Inhumé dans l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul.

Clovis, fils de Childéric, fit bien plus que rassembler les Francs. Il réussit à faire passer sous son autorité une grande partie de l'espace gaulois, ne dirigeant plus seulement un peuple mais un territoire au peuplement composite. Il avait en outre soumis les peuples limitrophes de son royaume sur le Rhin moyen et inférieur pour essayer de se garantir d'une attaque étrangère. Dans le cadre de

cette politique extérieure, il gagna, contre les Alamans, la bataille de Tolbiac, dans la région de Cologne.

Cette montée en puissance fut rapide. Clovis succéda à Childéric I^{er} en 482, ce qui lui donna autorité sur un groupe de Francs Saliens. Quatre ans plus tard, il vainquit à Soissons Syagrius qui faisait obstacle à l'extension de son autorité sur l'ensemble de la Gaule septentrionale. En éliminant ce dernier représentant de l'autorité romaine, il mit un terme à l'alliance avec Rome et à l'État gallo-romain, dernière survivance de l'Empire romain d'Occident (voir carte p. 53). L'opération fut moins ressentie comme une conquête que comme le règlement d'une rivalité de pouvoir.

En 507, la victoire remportée à Vouillé, près de Poitiers, sur les Wisigoths, lui permit de s'emparer de l'Aquitaine. Les Wisigoths ne conservèrent en Gaule que le contrôle de la Septimanie. Le roi choisit alors Paris comme « capitale » tandis que son père avait établi la sienne à Tournai. Il ne contrôlait pas pour autant toute la Gaule romaine : Provence, Septimanie, régions basques et Bretagne échappaient à son emprise – laquelle était à la mesure des moyens humains et matériels du roi : bien mince.

Dans cette progressive ascension du statut de chef de guerriers germaniques, sur les rives du Rhin inférieur, au statut de roi des Francs, sur une grande partie de la Gaule, le soutien de l'Église fut probablement un facteur non négligeable. Depuis que Théodose avait interdit les pratiques

païennes, en 391, l'implantation du christianisme avait progressé dans l'Empire romain, si bien qu'à sa chute, l'Église avait été la seule force capable de résister à la débâcle. Son appui pouvait donc être précieux.

Les liens entre Clovis et l'Église étaient au demeurant antérieurs à son baptême à la fin du v^e siècle : en 481, l'archevêque Remi avait approuvé que Clovis succédât à son père. Il lui avait écrit qu'il trouvait normal que Clovis commençât « à être ce que vos parents ont toujours été ». Il cautionnait ainsi l'hérédité comme moyen d'accès au pouvoir – hérédité que les Francs n'ignoraient pas et pratiquaient, du moins tant que l'héritier détenait le *mund*, cette puissance magique, ancêtre de notre baraka, qui assurait la victoire.

En recevant le baptême, Clovis s'inscrivit dans la tradition chrétienne du pouvoir comme les derniers empereurs romains : l'Église considérait que le souverain entraînait dans le plan de la Providence divine, ce qui justifiait donc son pouvoir. Ce serait d'ailleurs pour complaire aux exigences d'un évêque qui demandait qu'on lui restituât un vase sacré, que Clovis, au terme de la bataille de Soissons, aurait cherché à transgresser les usages francs de partage du butin en demandant que lui fût attribué le fameux vase de Soissons en plus de sa propre part. Un soldat qui s'y opposait brisa le vase sans que le roi réagisse immédiatement. Mais l'année suivante, passant ses troupes en revue, Clovis tua l'homme d'un coup d'épée, en s'exclamant « Souviens-toi du vase de Soissons ! ».

Le baptême du roi et de plusieurs milliers de ses guerriers à Reims, que de plus en plus de spécialistes situent le jour de Noël 498 ou 499, fut, malgré ces liens antérieurs, une étape décisive dans la collaboration des Mérovingiens et de l'Église. Cette dernière trouvait son intérêt à cette conversion, puisque, ainsi, contrairement aux autres peuples barbares, les Francs ne vinrent pas renforcer les rangs des tenants de l'arianisme. En effet, les Goths, qui avaient été évangélisés par l'évêque arien Wulfila, avaient contribué à diffuser les thèses d'Arius – lequel niait la divinité du Christ – chez la majorité des peuples barbares en se dispersant dans l'Empire romain. Or l'Église considérait l'arianisme comme une hérésie et l'avait condamnée au Concile de Nicée en 325. Ce serait d'ailleurs encouragé par les évêques d'Aquitaine que Clovis s'avança dans le Sud-Ouest de la Gaule pour combattre les Wisigoths. Choix politique conscient ou simple influence de la princesse burgonde, Clotilde, qu'il avait épousée en 493, que ce choix du christianisme dans sa version orthodoxe ? Un document le dira peut-être un jour.

Quoi qu'il en soit, un étroit compagnonnage entre pouvoir royal et clergé se mit alors en place. En 511, le concile des Gaules, convoqué par le roi à Orléans, rassembla plus d'une trentaine d'évêques. On y décida, entre autres, que le roi aurait un droit de regard sur la nomination des évêques. Clovis fit construire, près de la tombe de sainte Geneviève, l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul – qui

devint plus tard la basilique Sainte-Geneviève – pour y être inhumé avec Clotilde.

Ce baptême fut également à l'origine de la fortune de la ville de Reims : la légende prétend que Remi, qui manqua de chrême au moment de baptiser Clovis, fut tiré d'affaire par une colombe apportant l'ampoule dont le saint chrême, inépuisable, servit plus tard à sacrer les rois de France. L'ampoule fut détruite pendant la Révolution.

Il épousa la fille du roi des Burgondes, **CLOTILDE**, qui lui donna quatre fils. Celle-ci fut proclamée sainte en raison de la part qu'elle aurait prise à la conversion de son époux.



La nostalgie de l'État, tel que l'Empire romain l'avait incarné, fut peut-être un autre mobile qui poussa les Francs à construire une monarchie. Certains de ces hommes avaient subi une acculturation importante ou étaient admiratifs de l'œuvre des Romains. Des chefs francs avaient porté des titres officiels dans le cadre de l'Empire romain qu'ils servaient, la titulature royale avait repris des formules empruntées à la chancellerie impériale romaine et Clovis lui-même fut honoré par l'empereur byzantin du titre de consul. Des alliances matrimoniales, enfin, avaient contribué à cette acculturation. Les rois francs attachaient beaucoup d'importance à apparaître comme les détenteurs d'une délégation d'autorité de la

part des responsables de l'Empire d'Orient. La volonté de Clovis de faire rédiger, peu de temps avant sa mort, le *Pactus legis salicæ* – une version écrite de la loi salique qui compte soixante-cinq titres – est symptomatique de ce respect pour l'organisation juridique et politique de l'Empire romain.

Mais les Francs avaient une conception patrimoniale de la monarchie et, à la mort de Clovis, chacun de ses fils reçut sa part d'héritage. Même dans les sociétés où elles ont un statut juridique inférieur, il ne faut jamais négliger l'importance des femmes. Or les souverains avaient souvent plusieurs épouses successives, auxquelles s'ajoutaient parfois des concubines, et chacune des mères défendait âprement les droits de ses enfants. Une lourde menace pesait là sur la monarchie franque qui faisait assimiler sa construction à un travail de Sisyphe, tant on était encore loin de l'idée de transmission du pouvoir à un seul héritier, quelles que fussent les règles présidant à la désignation de celui-ci.

Il arriva que les différents royaumes issus du partage de celui de Clovis soient à nouveau réunis entre les mains d'un seul souverain. La combinaison aléatoire des hasards génétiques, à peine corrigée par l'habileté et la force, jouait alors un bien plus grand rôle que tout autre raison. Ce fut le cas, dès la génération des fils de Clovis, lorsque, de 558 à 561, son dernier fils, Clotaire I^{er} réussit à rassembler, après leur disparition, les territoires que ses frères avaient reçus en partage après la mort de leur père. Mais il faut

CRÉDITS PHOTO :

AKG Images : 39.

Bridgeman : 65.

Collection Dagli Orti / Maison natale de Jeanne d'Arc

Domrémy / Gianni Dagli Orti : 101.

© Mary Evans / Rue de Archives : 127.

© Photo RMN - © Thierry Le Mage : 149.

© Photo RMN - © Franck Raux : 193.

© Rue des Archives / Tal : 11.

© Selva / Leemage : 201.

RÉALISATION: CURSIVES À PARIS

IMPRESSION: CORLET À CONDÉ-SUR-NOIREAU

DÉPÔT LÉGAL: JANVIER 2008. N° 97104 (000)

IMPRIMÉ EN FRANCE

